

Notification 2022/024

21 décembre 2022

NOTIFICATION AUX PARTIES

DATE, LIEU ET CALENDRIER CONCERNANT LA TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MDE RAPACES

L'Unité de coordination du Mémorandum d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MDE Rapaces) souhaite partager les renseignements suivants concernant la troisième réunion des signataires du MDE Rapaces (MOS3).

- **Date et lieu de la MOS3**

La réunion aura lieu du 19 au 22 juin 2023 à Dubaï, Émirats arabes unis. Des invitations officielles suivront en temps voulu.

Les dates limites pour la soumission des documents et pour la mise à la disposition de la MOS3 sont fixées dans le [texte du mémorandum d'accord](#), ainsi que dans le règlement intérieur (RI), tel qu'adopté à la deuxième réunion des signataires (MOS2, Trondheim, octobre 2015; voir le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Report/Annexe I](#)). Ces délais sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les Signataires sont priés de soumettre tout document à l'Unité de coordination au cmsoffice.ae@cms.int dans les délais indiqués.

- **Calendrier et date limite des documents pour la MOS3**

Délais	Temps avant MOS	Document	Référence
20 janvier 2023	150 jours	Présentation par les signataires des modifications proposées, accompagnées d'une justification et, s'il y a lieu, de preuves scientifiques à l'appui	RI, règles 16.3a) et 16.3b)

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

21 mars 2023	90 jours	Présentation par le Groupe consultatif technique (GCT) des modifications proposées, accompagnées d'une justification et, s'il y a lieu, de preuves scientifiques à l'appui	
20 avril 2023	60 jours	Présentation par les signataires et le GCT des commentaires sur les amendements proposés	RI, règles 16.3c), 16.3d)
20 mai 2023	30 jours	Documents pour la MOS mis à disposition	RI, règle 2.5
19 juin 2023		Date de début de la MOS3	